

21 mai 2015 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 21 mai 2015

Pays partenaires de la coopération gouvernementale

Sur proposition du ministre de la Coopération au Développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les pays partenaires de la coopération gouvernementale.

La Coopération belge au développement entend se focaliser, dans les années qui viennent, sur les pays fragiles et les zones post-conflits. Elle opérera dans des régions géographiquement homogènes : l'Afrique du Nord et de l'Ouest et la région des Grands Lacs. Cet accent thématique et géographique permet d'éviter le saupoudrage et d'avoir une approche cohérente des problèmes transfrontaliers, tels que la paix, la sécurité, la stabilité régionale, le climat et l'immigration. Lors de la sélection des pays, il a également été tenu compte du niveau de pauvreté. L'on a donc opté pour les pays les moins développés et les plus précarisés.

Deux nouveaux partenaires font leur entrée : le Burkina Faso et la Guinée.

Liste des 14 pays partenaires : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la République démocratique du Congo, la Guinée, le Mali, le Maroc, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la Palestine, le Rwanda, le Sénégal et la Tanzanie.

Les pays qui ne sont plus partenaires de la coopération gouvernementale feront l'objet d'un programme de sortie de maximum quatre ans pendant lesquels les interventions en cours de la coopération gouvernementale seront achevées et d'autres formes de coopération seront élaborées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>